Zeitschrift: Bulletins des séances de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 7 (1860-1863)
Heft: 49

Artikel: Sur l'allongement de l'homme malade
Autor: Piccard, J.-F.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-253527

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

elle a été atteinte plus tard de furoncles sans gravité; mais elle s'est parfaitement rétablie au bout de quelques mois.

Le jeune poirier ne paraît nullement avoir souffert ; aucune branche n'a séché ; le sillon ouvert par l'électricité tend à se fermer et dans quelques années sans doute, une faible cicatrice du tronc sera le seul indice du coup de foudre.

En tenant compte des divers détails mentionnés dans cette observation, il paraît probable que le courant électrique a suivi les branches de l'arbre et le tronc, puis que, près du sol, il s'est porté sur le corps des deux femmes. Il semble que le courant principal, traversant celle qui était appuyée contre l'arbre s'est porté en partie sur Mme M. et a ainsi produit ces curieux transports de vêtements et de crochets métalliques qui ont été indiqués. — Il est d'ailleurs fort difficile de se figurer comment le courant électrique peut réduire en lambeaux et en petites pièces les étoffes qui composaient les vêtements de la victime.

On peut enfin remarquer, en terminant, que la recommandation si souvent répétée de ne pas chercher un abri sous les arbres, durant un orage, n'est que trop fondée. Il ne faut pas même compter que la faible élévation d'un arbre le préserve des atteintes du tonnerre puisque, dans le cas actuel, la foudre alla frapper le poirier dont le sommet ne dépasse pas 8 mètres, tandis qu'elle épargna de grands noyers tout voisins dont l'élévation est de 18 à 20 mètres.

Sur l'allongement de l'homme malade.

Par M. J.-F. PICCARD,
commissaire général.

(Séance du 5 mars 1862.)

On sait que les personnes, après leur mort, sont beaucoup plus grandes que de leur vivant. On dit souvent d'une personne qui sort du lit, après une indisposition de quelques jours, qu'elle a beaucoup grandi. Est-ce une réalité ou une illusion ?

Il paraît que c'est bien une réalité, mais qui n'est que momentanée. Une personne qui connaissait sa grandeur fut bien étonnée de trouver un jour une sensible diminution de hauteur. Elle se souvint alors que les mesures qui servaient de comparaison avaient été prises

dans des moments différents de la journée, une fois le matin et l'autre fois le soir. Afin de s'assurer du fait, on procéda à des expériences sur deux autres personnes d'âge différent, l'une de 50 ans et l'autre de 17, en prenant pour point de départ la grandeur des personnes au sortir du lit le matin, sachant que c'est le moment où le corps est le plus allongé. Une échelle en papier, de 20 millimètres de hauteur, fut collée à la paroi, le zéro de l'échelle étant placé au haut, correspondant à la hauteur des personnes à leur sortie du lit, chaque personne ayant son échelle à part. A midi on trouva, aux deux personnes, une décroissance de 14 à 15 millimètres (5 lignes suisses), et le soir exactement les mêmes mesures, en sorte que la diminution avait eu lieu en entier avant midi. Procédant alors à des mesurations de 10 en 10 minutes, à partir de la sortie du lit, on constata une décroissance de 2 millimètres après chaque intervalle de 10 minutes, soit de 1 millimètre par 5 minutes, mais ce décroissement uniforme ne durait que pendant les 30 ou 40 premières minutes dès la sortie du lit. A ce moment la décroissance a déjà atteint la moitié de sa marche descendante, soit environ 7 millimètres, mais à partir de ce moment l'affaissement du corps ne suit plus une marche proportionnelle au temps, mais bien une progression décroissante jusqu'aux environs de midi, où l'on arrive à 14 ou 15 millimètres en dessous du point de départ, les premières mesures ayant eu lieu à 7 heures du matin en février 1862.

Il a été impossible de constater une différence appréciable dans la marche de la décroissance entre les deux personnes de 50 et de 17 ans; elle paraît être la même, mais elle pourrait être différente en procédant avec un enfant de 6 à 7 ans.

Par ce qui précède, on voit que la loi qui exige une certaine grandeur aux hommes qui doivent entrer dans certains corps choisis des milices, peut être plus ou moins éludée par les personnes qui n'auraient pas tout-à-fait la mesure requise, et qui resteraient au lit jusqu'au dernier moment. Un demi-pouce de grandeur de plus peut, dans certains cas, sauver la vie à une personne ou rendre la liberté à un captif.